



## Aux municipalités et services de protection incendie

# Vigilance avec les brûlages printaniers

**Val-d'Or, jeudi 30 avril 2015** – Les conditions climatiques prévues pour les prochains jours seront propices à un assèchement rapide des combustibles au sol en terrain dégagé. Ce retour de la belle température pourrait être le signal pour plusieurs résidents d'entamer les travaux de nettoyage de leur terrain.

Si votre municipalité délivre des permis de brûlage domestiques permettant l'élimination des tas de branches, de feuilles et autres matières ligneuses, voici quelques conseils qui assureront de le faire en toute sécurité.

- Faire un feu d'une grosseur raisonnable;
- Dégager le terrain sur une superficie équivalant à 5 fois la hauteur de l'amas;
- Si possible, attendre en fin de journée pour faire le brûlage;
- Assurer une surveillance constante;
- Avoir de l'eau et des outils manuels pour intervenir en cas de besoin;
- Arroser deux fois plutôt qu'une en brassant les cendres avant de quitter.

Depuis quelques jours, le danger d'incendie est disponible pour plusieurs secteurs de notre région. N'hésitez pas à le consulter sur notre site Internet. L'abonnement à l'envoi automatique par courriel est également une possibilité. La procédure est simple et se fait à partir de la page d'accueil du site Internet.

Merci de nous appuyer dans la protection des forêts contre le feu.

[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)  

-30-

**Source :** Robert Lemay, agent à l'information  
819 824-4100

APPEL À LA PRUDENCE